MINISTERE DE L'AGRICULTURE DLP 13-7-56 069524

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Quatrième année n° 3I

Troisième édition n° 7 IO Juillet I956

AVERTISSEMENTS

TAVELURE

Zones III A.B.

A la suite des pluies du 1° juillet, on observe dans les Cévennes une nouvelle manifestation de la maladie aussi bien sur feuilles que sur fruits. Les pluies du 30 juin ont pu provoquer également en Roussillon ce nouveau développement de la Tavelure.

Il convient de stopper son extension par un traitement immédiat qui sera terminé au plus tard le I3 . Dans les vergers de pommiers et de poiriers utiliser un anticryptogamique organique. Sur la variété "Reinette du Canada". ce traitement est à renouveler 10 jours plus tard.

Nous rappelons une fois de plus aux arboriculteurs que les traitements lavés par une pluie doivent être renouvelés sans délai, et sans attendre une note de la Station d'Avertissements Agricoles.

CARPOCAPSE des POMMES et POIRES

Sur les vergers non traités, ou mal traités, des dégâts sérieux sont en cours de développement.

Il convient d'assurer une protection totale des fruits par un traitement minutieux qui doit être terminé au plus tard le 15 juillet.

Les fruits devant être récoltés avant la mi-septembre ne peuvent plus recevoir de Bouillie arsenicale.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 Mars I956.

P 152